



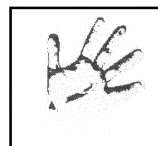
ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 150 - Mars 2009

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770



150

C.P.A.P.: 0908 S 06663

Responsable de publication : Henri Lalouette

Rédacteur/Chargé de communication : Claude Boé

Imprimé au siège du Snetaa

SOMMAIRE :

*p.1 : Editio

*p.2 : CAPA d'avancement

*p.3 : Déclaration CAPA
Réunions AIS et Retraites

*p.4 : Laïcité - CNE de Mai 2009

Supplément internet :

Spécial mouvement intra

Vos commissaires paritaires

Date des réunions snetaa

Fiche syndicale INTRA

Economie, quand tu nous tiens !!!

LOLF, RGPP, GIPA, DGH, HSA, HSE... autant de sigles pour une même réalité visant à gérer les effets de la crise en s'en prenant aux agents de l'état en général et aux enseignants en particulier.

Nul n'est besoin de rappeler ici la fin de non recevoir du gouvernement aux demandes des organisations syndicales concernant la remise en question des 13500 suppressions de postes dans l'éducation Nationale, après la forte mobilisation du 26 janvier 2009.

Le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, sans s'interroger sur les besoins, est inacceptable. C'est pourquoi nous demandons un moratoire sur ces suppressions de postes. D'autre part nous exigeons des augmentations de salaires immédiates pour les fonctionnaires.

L'aveuglement de nos dirigeants s'est traduit de manière concrète dans notre académie à la lecture de la Carte des Formations puis à celle des Dotations Globales Horaires reçues dans nos différents établissements depuis le mois de janvier.

La carte scolaire ne suffit pas à combler le déficit des formations proposées dans nos Lycées Professionnels publics et les DGH ne nous semblent être ni conformes à l'attente ni aux besoins de la rénovation de la voie professionnelle pour qu'elle soit l'outil efficace dont le pays, notre académie, notre région et les familles ont besoin. Cette « rénovation » serait sacrifiée par notre Administration locale sur l'hôtel du désengagement de l'état : c'est non seulement un manque de respect des engagements du Ministre mais c'est aussi une faute au regard des défis du futur.

Il est inacceptable que des économies soient faites sur le dos de la rénovation de la voie professionnelle... au nom de la révision générale des politiques publiques.

Nous nous battons pour le maintien des postes et le développement du service public d'enseignement professionnel, seul garant d'efficacité et de respect de la laïcité. Nous ne nous résignerons pas à des propositions qui consistent à introduire massivement l'apprentissage, qui ne visent qu'à casser - à terme - les statuts des personnels, à les précariser, à réaliser des économies sur le dos de la voie professionnelle publique et à transformer nos élèves en main-d'œuvre à bon marché au service de la seule rentabilité économique. La véritable Politique économique consisterait à penser la voie professionnelle comme un investissement sur l'avenir.

Ne nous laissons pas enfermer dans une économie qui nous tiendrait prisonniers des régressions sociales ! Dès maintenant préparons nous à manifester le 19 mars pour défendre le service public, ses missions et ses personnels.

Henri Lalouette
Secrétaire académique
08 mars 2009

Avancement d'échelon

La CAPA consacrée à l'avancement d'échelon s'est tenue le **Mardi 27 janvier 2009**. Vous trouverez ci-dessous le principe de cet avancement ainsi qu'un tableau statistique des notes et éléments ayant permis ces promotions.


Au cours de cette CAPA le SNETAA-eiL a fait une déclaration dont le texte intégral (voir page 3) est disponible sur notre site internet :

L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 de la nouvelle liste avancent au choix
- Les autres avancent à l'ancienneté.

Les changements d'échelon vers les 5, 6, et 7ème échelons de la hors-classe se font statutairement par avancement direct pour tous sans choix.

CAPA du 27-01-2009 (statistiques portant sur le dernier promu de chaque échelon)						
	grand choix			choix		
échelon	Note globale	né(e) en	ancienneté de service	Note globale	né(e) en	ancienneté de service
4 à 5	71	01/77	4a4m0j	///	///	///
5 à 6	75,5	08/76	5a4m0j	72,5	10/68	5a4m0j
6 à 7	79,5	10/71	10a2m27j	76	08/57	1a4m0j
7 à 8	83	11/63	7a4m0j	80	06/69	12a4m0j
8 à 9	86	11/64	7a2m26j	82,5	04/63	7a4m11j
9 à 10	90,5	08/60	23a0m10j	88	06/61	25a2m29j
10 à 11	94	10/65	22a2m3j	89	05/55	31a10m28j



Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur. Aussi le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit les personnels, après la CAPA, de l'avis donné pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.

Extraits de la déclaration du SNETAA-eiL lors de la CAPA du 27 janvier 2009 :

Aujourd'hui pour quelques uns d'entre nous qui se verront promus, la crise économique et sociale dans laquelle nous sommes entrés se montrera moins présente. Mais ses effets sont pourtant bien là : restrictions budgétaires, poursuite des suppressions de postes, dégradation des conditions d'enseignement pour les enseignants, difficultés sociales accrues pour nos élèves et leurs parents. On nous annonce pourtant que le pire reste à venir.

D'abord nos inquiétudes immédiates reposent sur la remise en cause de l'emploi public au nom d'une logique budgétaire au dépend de la qualité et du service rendu : 13500 suppressions de postes d'enseignants auquel n'échappe pas l'enseignement professionnel, malgré la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, diminution des postes aux concours, notamment dans les disciplines professionnelles, non renouvellement d'un fonctionnaire sur trois partant en retraite. Nous finirons à ce rythme là à recruter des élèves sans avoir les enseignants formés pour leur réussite scolaire et personnelle.

Ensuite nous sommes très préoccupés par la mise en place des réformes imposées sans véritable dialogue social et particulièrement par l'avenir du paritarisme. Nous nous associons donc à l'ensemble des organisations syndicales qui dénoncent les intentions Ministérielles visant à supprimer la transparence du mouvement en réduisant à sa plus simple expression le rôle de contrôle et d'amendement des élus des personnels. Tout cela conduit à une précarisation des personnels titulaires de la fonction publique et à une gestion arbitraire pour les personnels contractuels.

Enfin le SNETAA dénonce la politique de restriction salariale et revendique une amélioration du pouvoir d'achat de tous les personnels par une revalorisation de leur grille indiciaire.

C'est pourquoi le SNETAA et sa Fédération EIL s'associe à la Journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier 2009 en appelant tous les salariés de la fonction publique à se mobiliser ce jour là.

Dans ce contexte l'horizon de l'enseignement professionnel reste très incertain. En effet la rénovation de la voie professionnelle est entrée au début de cette année scolaire dans sa phase critique. L'implantation de nouveaux CAP, la mise en place des nouveaux baccalauréats professionnels et les nouvelles grilles horaires qui en découlent, la mise en place des passerelles internes, vont être décisifs dans la réussite de la voie professionnelle dans l'académie. Le SNETAA a pris ses responsabilités dans la mise en place de cette rénovation et attend en retour que le ministère et le rectorat tiennent leurs engagements.

Mais pour le SNETAA la voie professionnelle publique c'est quoi ?

Elle est spécifique d'abord comme le rappelle le protocole et à égale dignité avec les deux autres voies générale et technologique.

Les personnels (les PLP) qui y interviennent sont recrutés et formés pour un public et des missions spécifiques. Elle doit permettre aux jeunes d'acquérir un diplôme à égale dignité aussi avec les autres jeunes des autres voies.

Elle va permettre une élévation du niveau de qualification des élèves et une réduction des sorties sans diplômes du système éducatif.

Elle permet à des jeunes en difficultés d'obtenir des diplômes dans des formations qualifiantes de niveaux V IV et bientôt III en lycée professionnel.

Elle prépare au cap, Baccalauréat Professionnel MC et BTS.

Cette spécificité concoure donc à l'élévation du niveau de qualification des jeunes. Il est d'ailleurs question de permettre à 50% des jeunes d'accéder à la licence dans quelques années. Pour y parvenir la voie professionnelle est incontournable. Le rôle de l'orientation sera aussi déterminant. Le Ministère doit à sujet donner des directives aux Rec-teurs pour une politique volontariste de l'orientation, pour qu'un tiers des jeunes en fin de troisième soient orientés dans cette voie.

Pour le SNETAA l'enseignement professionnel est et doit rester public et laïque : il doit permettre à tous les jeunes qui le demandent d'être élèves dans un lycée professionnel, à l'abri des pressions idéologiques, politiques confessionnelles et économiques.

Ainsi chaque jeune doit pouvoir construire son projet en exerçant un regard critique sur la formation qui lui est proposée, de manière à ce qu'elle corresponde à ses intérêts en même temps qu'à ceux de la nation notamment par la délivrance de diplômes nationaux. C'est un facteur de cohésion et d'unité nationale.

Nos collègues enseignants PLP et Contractuels ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en renouvelant leur confiance au SNETAA en le confirmant nationalement et académiquement comme 1^{er} syndicat de l'enseignement professionnel public lors des élections des représentants des personnels du 2 décembre 2008.

Pour conclure avant de débiter cette commission je remercie le personnel du SPE pour leur disponibilité , le travail et la qualité des documents fournis.

Cependant nous craignons, avec les déréglementations qui s'annoncent, que l'examen en CAPA des promotions d'échelon, dans un cadre transparent et s'appuyant sur les principes et les valeurs républicaines ne soit remis en cause à brève échéance.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la transparence inhérente à toute instance paritaire soit maintenue ... comme c'est le cas de cette commission.

A.I.S. / A.S.H.

Le **12 février** s'est tenue à l'**EREA de SAINTES** une réunion « **AIS** »

Des collègues exerçant en SEGPA et en EREA ont pu débattre des problèmes spécifiques à ce secteur avec des membres de l'équipe académique et un représentant du secrétariat national.

Un numéro spécial (6pages) « AIS » de « SNETAA - Infos Académiques » est disponible sur notre site internet.
(version imprimable le en *.pdf)

Réunions retraités et « retraitables »

Le **Mercredi 01 avril** une réunion « retraites » se tiendra au **LP de SURGERES (17)**. Tous les collègues, retraités, proches de la retraite ou intéressés par ce sujet sont invités à y participer.

Jacques CRETEL, chargé de ce secteur au secrétariat national du SNETAA sera présent à cette journée.

Le repas sera pris en commun : prévenir Henri LALOUETTE de votre venue.

Février 2009 au Lycée Professionnel Marc Godrie à Loudun,

Des informations inquiétantes nous parviennent peu avant du CAEN du 20 février : Le CAP ATMFC serait délocalisé à Châtelleraut, remplacé par un CAP MHL. Les investissements pour la création d'un laboratoire pâtisserie ne seront pas réalisés à Loudun mais le seraient à Surgères dans un lycée Agricole. Donc pas de bac-pro 3 ans à Loudun. L'idée de délocaliser la filière pâtisserie à Surgères fait réagir les acteurs locaux.

Les personnels mènent une action le 14 février pour alerter Région et Rectorat en profitant du concours « des talents et des papilles organisé dans l'établissement par la région ce jour là .

Une délégation est reçue lundi 16 février par la vice présidente de Région à l'hôtel de Région..

Mardi matin 17 février, le maire de Loudun et son conseil, dans l'action avec le personnel du lycée à reçu une nouvelle délégation et promet d'agir avec ses moyens, et mardi après midi, une délégation des enseignants est reçue au Rectorat par le Secrétaire Général d'Académie.

Mercredi 15 février opération « LP mort » Les personnels se couchent dans la rue devant la mairie de Loudun et sont soutenus par les associations et les maires du Loudunais (en écharpe).

Une manifestation est organisée devant les grilles du rectorat le jour du CAEN. Ce vendredi 20 février lors d'une suspension de séance au CAEN et une délégation de 4 enseignants du LP Marc Godrie est reçue en audience par la Région et le Rectorat, en présence de la Rectrice.

Au CAEN, la Rectrice indique le: gel du bac pro à Surgères comme à Loudun et remplacement du BEP caduc par un CAP pâtisserie à la rentrée 2009. Cette entrevue entre la Région et le Rectorat devrait déboucher sur les décisions suivantes : maintien du CAP ATMFC (plus d'ouverture du CAP MHL) (12 élèves), ouverture du BAC Pro 3 ans en Hôtellerie en formation initiale (24 élèves), ouverture d'un CAP cuisine (12 élèves), ouverture d'une mention complémentaire dessert en restauration (12 élèves), ouverture d'un CAP Pâtisserie (24 élèves) mais non ouverture du bac pro alimentation option farine à Loudun et gel à Surgères (pas de bac pro alimentation dans la carte de formation académique).

Le maire de Loudun reçoit une délégation le vendredi 21 après midi pour suivre les événements et souhaite mettre en place un comité de pilotage pour engager le lycée dans un avenir moins fragile.

Communiqué du 22 février 2009

La section académique du SNETAA déplore le climat qui s'est installé dans la Cité scolaire Edouard Branly de Châtelleraut (Lycée et Lycée Professionnel) du aux incidents successifs de ces dernières semaines.

Chaque personne et chaque organisation de l'éducation nationale ne peut que se sentir émue et concernée par de tels faits. C'est le cas de l'équipe académique du SNETAA.

Nous apportons donc notre soutien aux personnes victimes directement ou indirectement de ces événements.

Nos collègues de ces établissements ont depuis des décennies rempli avec dévouement leurs missions d'éducation et ont formé des jeunes dans des conditions exemplaires. Ceci doit se poursuivre dans un climat serein permettant la réussite des élèves de cette cité scolaire.

Il ne serait pas acceptable que de tels événements se répètent.

Le SNETAA sera donc attentif à l'évolution de la situation et attends de l'Administration à tous les niveaux que tout soit fait pour que les personnels enseignants du Lycée et du LP, les personnels Administratifs et TOSS puissent vivre et exercer leurs services dans des conditions de sécurité retrouvées.

Quinze ans déjà...

Le 16 janvier 1994 eut lieu la Manifestation laïque nationale contre la modification de l'article 69 de la loi Falloux.

Cette modification avait pour but d'autoriser le libre financement des établissements sous contrat et donc de permettre une augmentation des crédits alloués par les collectivités locales à destination des écoles privées.

Cette tentative d'aggravation de la loi Falloux par le 1^{er} ministre Edouard Balladur et son Ministre de l'Éducation Nationale François Bayrou, entraîna la mobilisation de plus d'un million de personnes à Paris, à l'appel de 112 organisations.

François Mitterrand, Président à l'époque, prend alors position pour l'école publique.

Le projet de loi sera retiré après cette grande manifestation laïque.

A ne pas oublier : la défense de la laïcité nécessite une vigilance permanente !

Conseil National Elargi

Le Secrétariat National du SNETAA a choisi l'académie de Poitiers pour y tenir le CNE de notre organisation.

Du 04 au 07 mai 2009 cette instance se réunira à Ronce-les-bains (17).

Rappelons qu'en 1988 le SNETAA avait déjà tenu son Congrès au même endroit

En 1998 c'est à nouveau notre académie qui accueille le Congrès dans l'île d'Oléron.

En 2000, le CNE se réunit à la Rochelle...

L'équipe académique, en liaison avec le Secrétariat national, est d'ores et déjà au travail...

Mouvement intra 2009

Qui ?



- Les « arrivants » dans l'académie
- Ceux qui sont actuellement affectés à titre provisoire dans l'académie (après « inter »)
- Les PLP qui achèvent un stage de reconversion
- Les personnels qui font l'objet d'une mesure de carte scolaire
- Les titulaires souhaitant une réintégration
- Les personnels gérés hors académie et qui souhaitent revenir dans leur ancienne académie
- Les titulaires qui souhaitent une autre affectation
- Les stagiaires ex-titulaires qui ne peuvent être maintenus sur leur poste

Quand ?



Inscription : **Du 20 mars au 10 avril**
(vacances de printemps du samedi 18/04 au dimanche 03/05)

Affichage des vœux et barèmes : du 18 au 25 mai

Comment ?



Sur l'internet : par le serveur académique
I-Prof
Services, puis SIAM2
Mouvement intra-académique...

Un ordinateur connecté doit être mis gratuitement à votre disposition dans votre établissement.

- ⇒ **Se munir de la circulaire académique INTRA 2009.**
- ⇒ **La circulaire est téléchargeable sur le site académique du SNETAA (page « Mouvement »).**
- ⇒ **Pour les autres académies, prenez contact avec le SNETAA local.**

- ⇒ **Après la saisie de vos vœux (y compris vos préférences pour les TZR), un accusé de réception arrivera dans votre établissement d'affectation ou de rattachement actuel.**
- ⇒ **Il est essentiel de vous rendre dans votre établissement entre le 15 et le 17 avril afin de vérifier ce document, éventuellement de le corriger, d'y joindre vos pièces justificatives si nécessaires et de le signer avant retour vers le Rectorat de Poitiers.**

Conservez des copies de ces documents que vous enverrez à votre commissaire paritaire SNETAA avec la photocopie de l'accusé de réception (Voir tableau page 6)

➔ **Une fiche syndicale de mutation « intra » est disponible sur le site internet SNETAA. Vous pouvez l'adresser, avec les documents mentionnés ci-dessus, à l'un des commissaires paritaires académiques.**

Retrouvez la section académique sur son site internet : <http://snetaa.poitiers.free.fr/>

Besoin d'une explication, d'une aide pour formuler vos vœux ?

Venez aux réunions « intra » du SNETAA

Si vous n'êtes pas encore adhérent, vous pourrez le devenir sur place...

Mercredi 25 mars	14h30 - 17h	LP Sillac - Angoulême (16)
Mercredi 01 avril	14h30 - 17 h	LP d'Aunis - Surgères (17)
Mercredi 25 mars	14h30 - 17h	LP P. Guérin - Niort (79)
Mercredi 25 mars	14h30 - 17h	LP Hôtelier - Poitiers (86)

Ces réunions sont ouvertes à tous, titulaires et stagiaires (IUFM ou en situation)

Contactez et envoyez votre dossier syndical de mutation à votre commissaire paritaire

<ul style="list-style-type: none">• Documentation• Lettres-Histoire• Lettres-Langues• Industriel• Biotechnologies• STMS• Hôtellerie	Sophie TEXIER	178 route de Bonnes 86000 POITIERS Tel : 05 49 03 23 41 Mel : texier_sophie@yahoo.fr
	Ludovic ATHENOUR	La Cassotière - 17430 TONNAY-CHARENTE Tel : 05 46 87 45 16 Mel : ludovic.athenour@sfr.fr
	Gaëtan GUIGNARD	477 Chemin des Meuniers - 86130 DISSAY Tel : 06 87 23 84 97 Mel : gaetan.guignard@ac-poitiers.fr
<ul style="list-style-type: none">• Maths-Sciences• Bâtiment• Arts appliqués• Tertiaire (CAB, COB, Vente)• Transport• Chefs de travaux	Gérard GRANGETEAU	Les Grands Voisins 16590 BRIE Tel : 05 45 94 24 53 Mel : gerard.grangeteau@wanadoo.fr
	Philippe NICOLLEAU	147 rue de la Massatrie 79230 AIFFRES Tel : 05 49 32 15 37 Mel : philippe.n79@tele2.fr
	Stéphane CONTAMINES	Terres et Vignes - Chez Drives 16380 FEUILLADE Tel : 05 45 60 28 70 Mel : stephane.contamines@cegetel.net

- **Henri LALOUETTE assure la coordination : 05 45 95 37 59**
ou snetas3poitiers@hotmail.fr
- **J-Pierre ARDON répondra aux questions posées par courrier électronique :**
snetaa.poitiers@orange.fr

ACADEMIE DE POITIERS

Tél : 05 45 95 37 59

e-mail snetaa3poitiers@hotmail.fr**Fiche Syndicale de Mutation Intra****SPÉCIALITÉ :**

€ Agrégé(e) € Certifié(e) € PLP € CPE € COP
€ Titulaire € Hors Classe € Stagiaire en Situation € Stagiaire IUFM

NOM : NOM de Jeune Fille :

Prénom : Date de Naissance :/...../.....

Adresse : N° Rue :

Code Postal : VILLE :

Tél :/...../...../...../...../..... e-mail :

SITUATION FAMILIALE :

€ Célibataire € Marié(e) depuis le : € Pacs depuis le :

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01 /09 /2008 :

€ Conjoint : Profession : Depuis le :

Commune d'installation Professionnelle : Dépt :

Commune de résidence Privée : Dépt :

Si enseignant : Corps : Discipline :

Date de début de la séparation :

Avez-vous déposé un dossier médical : € OUI € NON

ETES-VOUS EN :

€ Congé parental, depuis le : € Disponibilité, depuis le :

€ Détachement, COM, depuis le : € Autre fonction, depuis le :

STAGIAIRE IUFM 2008-2009 (ou ex IUFM 2007-2008, 2006-2007)**TITULAIRE**

Affectation ministérielle actuelle. Date d'affectation :

€ Etablissement :
.....€ Commune :
.....

€ Département : € Académie :

€ Titulaire Zone Rempl ou (ex TA) depuis le :

€ Affecté(e) à titre provisoire depuis le :

Avez-vous subi une Mesure de Carte Scolaire ? Date :

VOTRE DEMANDE - VOS VOEUX

TYPE DE DEMANDE ?	AUTRES DEMANDES ?
<ul style="list-style-type: none"> € Convenance personnelle € Rapprochement de conjoint € Mutation simultanée € Autorité Parentale Unique € Réintégration (après CLD, Dispo, Congé ...) 	<ul style="list-style-type: none"> € Mesure de Carte Scolaire € Réintégration (après détachement, retour COM) € Mouvement Spécifique Académique € Autre : lequel ? <li style="text-align: right;">.....

VOS VOEUX

1		Code		pts	
2		Code		pts	
3		Code		pts	
4		Code		pts	
5		Code		pts	
6		Code		pts	
7		Code		pts	
8		Code		pts	
9		Code		pts	
10		Code		pts	
11		Code		pts	
12		Code		pts	
13		Code		pts	
14		Code		pts	
15		Code		pts	
16		Code		pts	
17		Code		pts	
18		Code		pts	
19		Code		pts	
20		Code		pts	

Retournez cette fiche syndicale, accompagnée des pièces justificatives et de 2 timbres a :

- Henri Lalouette 23 rue Emile Zola 16340 l'Isle d'Espagnac
- Ou à l'un de vos commissaires paritaires snetaa poitiers. (voir page 6)

ELEMENTS DU BAREME (variable selon vos vœux)

Réservé
Snetaa

1. PARTIE FIXE

Ancienneté de service

Echelon acquis au **31 08 2008** pour les titulaires et **01 09 2009** pour les stagiaires

- * 7 pts par échelon
- * Hors classe 49 pts forfaitaires et 7 pts par échelon de la HC

Ancienneté dans le poste :

Titulaires

- * par année dans le poste actuel : 10 pts
- * + 50 pts par tranche de 4 ans

Cas particuliers :

Titulaire de zone de remplacement

- Stabilisation TZR Vœu départemental de TZR : 100pts ;
- Bonification de 20 pts/année d'exercice dans la même zone

Stagiaires

- * Stagiaire IUFM (y compris en 1998/1999) 50 pts sur le 1°vœu (Dép ou ZRD) option 1 fois sur 3 ans
- * Stagiaire en situation 2008/2009 : 10pts
- * En fonction de l'échelon
2°échelon : 50 pts 3°échelon : 80 p ts 4°échelon et au delà : 100 pts

2. PARTIE VARIABLE

Années en établissement sensible

- * EREA (disposition transitoire) 5 ans 100pts ; 8 ans : 150pts
- * APV au 01 Sept 2004 ; au 1°sept 2006
5 ans: 100 pts 8 ans et +: 150 pts

Selon les vœux

- * Vœu préférentiel (à partir de la 2°demande cons écutive) : 20 pts/an
- * Reconversion : 30 pts (+ 50 pts/géo et + 150/dépt)
- * Stagiaire Ex titulaire d'un autre corps : 1000 pts
- * Réintégration : 1000 pts
- * Mesure de carte scolaire : 1500 pts (yc poste supp + reconv MCS sur établ)

Selon la situation familiale

- * Rapprochement de conjoint : 150,2 pts ou 60,2 pts
- * Année de séparation : 75 pts pour 1 an, 100 pts pour 2 ans, 150 pts pour 3 ans
- * Enfants à charge : 75 pts par enfant à charge de – de 20 ans
- * Rapprochement de résidence enfant (ex APU) : 30 pts forfaitaires + 75 pts/enfant
- * Mutation simultanée : 100 pts ou 60 pts
- * Dossier handicap ; médical ou social : 1000 pts

TOTAL

--	--

Pièces justificatives à produire

Toute situation doit être justifiée avant le 01 septembre 2008.

Pièces à produire dans toutes les situations correspondantes

- Copie des arrêtés ministériels d'affectation (TZR aussi)
- Copie de l'arrêté fixant le classement d'échelon au 01.09.2008
- Copie des éléments pris en compte dans le reclassement (pour stagiaires)
- Attestation d'affectation en établissement classé ZEP, sensible, violence ou APV
- Justificatif de l'année de suppression de poste par mesure de carte scolaire
- Justificatif de service national
- Justificatif d'invalidité à 80 %
- Justificatif de stagiaire IUFM en, 2006/2007, 2007/2008 2008/2009

Pièces complémentaires à fournir dans toutes les situations familiales

- Photocopie du livret de famille
- ou certificat de mariage ou Pacs avant le 01/9/2008
- ou certificat de grossesse et reconnaissance anticipée avant le 01/09/2009
- ou extrait d'acte de naissance
- Décision de justice confiant la garde (alternée ?) de l'enfant
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, titre de propriété...)
- Attestation d'activité professionnelle du conjoint
- (elle n'a pas à être produite si le conjoint a un NUMEN : enseignant, CPE, COP).
- Ce peut être :
- un certificat d'exercice délivré par l'employeur, le contrat de travail ou d'apprentissage
- une attestation d'inscription au répertoire des métiers (artisan, commerçant)
- un certificat d'inscription au conseil départemental de l'ordre (profession libérale)
- une attestation délivrée par la mairie
- une attestation d'inscription à la Mutualité Sociale Agricole
- une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle...
- en cas de chômage :
- fournir une attestation récente d'inscription à l'ANPE et une attestation du dernier employeur
- un justificatif de chèques emplois-services.

Nombre de pièces justificatives = -----

Attention !

Ces pièces doivent impérativement accompagner votre confirmation de demande. Aucune pièce ne sera réclamée par l'administration.

Ces documents (dont vous avez joint une copie dans la fiche syndicale), attestent des situations administratives et familiales, et seront des éléments déterminants pour le calcul du barème.

De même, vous devrez vérifier que le chef d'établissement a attesté votre affectation en ZEP, sensible ou violence.